

L'enquête du CeFiP sur le financement des PME, menée en collaboration avec la Management School de l'Université de Liège (HEC-ULg) auprès de 1000 répondants, confirme que la perception du climat entrepreneurial actuel reste négative. Vu le contexte, il est nécessaire de s'efforcer d'améliorer la relation de crédit entre les différents acteurs. En matière de financement, les banques restent les principaux partenaires des PME.

C'est la quatrième année consécutive que le CeFiP réalise une enquête sur le financement des PME, dans le but de sonder l'accès au financement ainsi que l'attitude des banques vis-à-vis des petites et moyennes entreprises (PME), des micro-entreprises et des indépendants. 1027 personnes ont participé à l'enquête de 2009, ce qui représente un taux de réponse de 15 %.

Le mauvais climat entrepreneurial entraîne un report des investissements

Le climat entrepreneurial général est l'un des grands thèmes à aborder sur base des résultats. Pour 56,1 % des répondants, celui-ci est défavorable voire très défavorable. 1 répondant sur 4 n'a pas pu concrétiser les investissements qu'il avait prévus, à cause de la conjoncture économique défavorable. Ce chiffre confirme la perception négative évoquée ci-dessus. La demande de crédits émanant des entreprises affiche la même tendance. L'enquête indique que 45,2 % des entreprises ont introduit une demande de crédit. Il s'agit d'une diminution de 7 % par rapport à 2008. Ce recul confirme de nouveau la conclusion que le CeFiP tire des chiffres de la Banque Nationale : la demande de crédits a un impact grandissant sur l'octroi de crédit.

On n'attend aucune amélioration avant l'année prochaine. Le baromètre du CeFiP nous apprend que 44 % des très petites entreprises disent reporter leurs investissements.

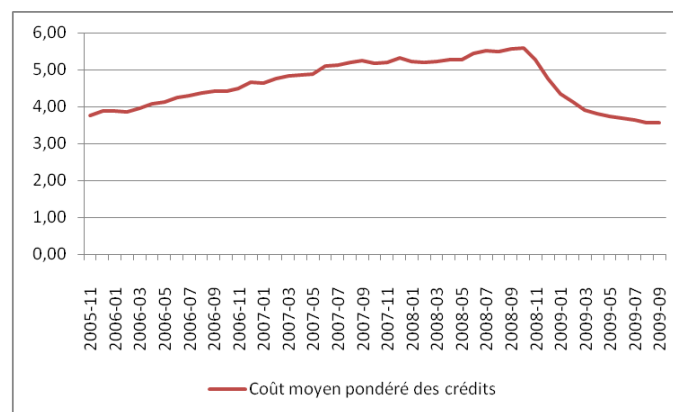
La perception des entreprises quant à l'obtention d'un financement bancaire est également négative. Près d'1 entreprise sur 2 déclare rencontrer des problèmes à ce niveau-là. 18,1 % des répondants se sont vus refuser leur demande. La situation des micro-entreprises est encore plus problématique : 26,2 % de demandes refusées, contre 10,1 % en 2008. Le manque de garanties est le premier motif de refus. Viennent ensuite "l'apport/les fonds propres insuffisant(s)" et la "capacité de remboursement insuffisante". Ces éléments prouvent clairement l'impact de la crise, même si les deux derniers peuvent s'expliquer par l'accent trop strict mis sur l'optimisation fiscale du résultat d'exploitation.

Plus de la moitié des répondants déclare utiliser les intérêts notionnels, une mesure publique qui permet de procéder à une optimisation fiscale. Un pourcentage encore plus élevé d'entrepreneurs prévoit de l'utiliser à l'avenir.

Les banques restent des partenaires importants

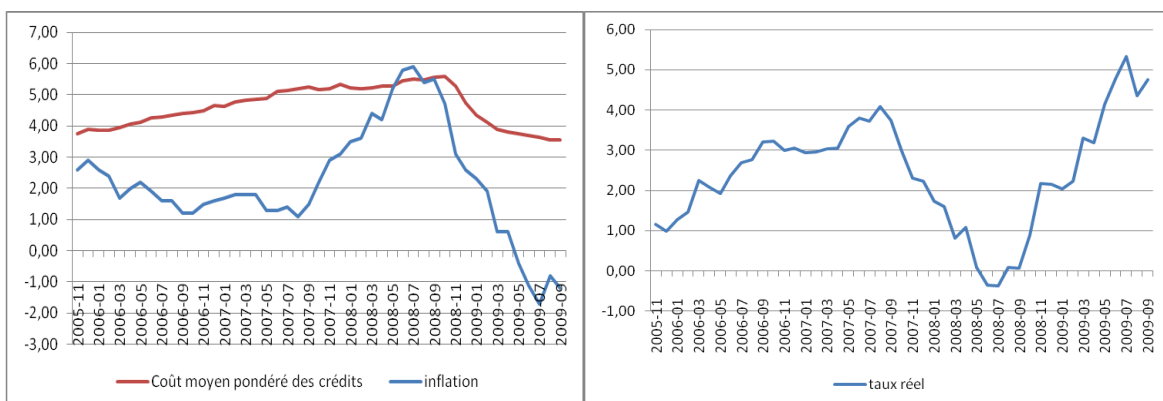
Malgré les problèmes évoqués ci-dessus, la majorité des entreprises continuent à avoir confiance en leur banquier. C'est ce qu'indiquent les résultats de la question "Après de combien de banques différentes avez-vous introduit une demande". 1 répondant sur 2 a introduit sa demande auprès d'une seule banque, plus de 35 % auprès de 2 banques.

Cela nous amène au deuxième grand thème : la relation entre l'institution de crédit et le demandeur. Cette relation a été affectée par la crise financière et économique, mais le baromètre CeFiP indique que les entrepreneurs ont encore un regard positif sur cette relation. Les résultats de l'enquête mettent en exergue les points délicats de la relation actuelle. 45 % des entreprises affirment que l'accès au financement bancaire s'est détérioré ; c'est deux fois plus qu'en 2008. L'évolution de plusieurs aspects importants pour l'accès au crédit bancaire indique que les banques ont fortement augmenté leurs exigences et les garanties dans le cadre des demandes de crédit. Cette conclusion, déjà formulée par le CeFiP au début de cette année sur base de l'indice PGI du baromètre CeFiP, rejoint différents signaux émis dernièrement par le secteur bancaire. Par contre, une majorité des répondants déclare que le coût du crédit (tant du crédit d'investissement que du crédit de caisse) connaît un statut quo ou une évolution baissière. Il s'avère effectivement que le coût moyen du crédit a diminué, comme le montre le graphique suivant.



Source : Observatoire du crédit aux sociétés (BNB).

Pour connaître le coût réel du crédit moyen, il est toutefois nécessaire d'apporter une nuance. Le taux réel peut être obtenu en soustrayant l'inflation du taux nominal (ici, le taux moyen pondéré), deux données présentées sur le graphique de gauche. Ce faisant, on obtient le graphique de droite, qui nous apprend que le coût réel pour l'entrepreneur a augmenté ces derniers temps.



3 entreprises sur 4 déclarent être suffisamment informées par leur banque en matière de financement. Les micro-entreprises sont un peu moins optimistes (68,3 %). La qualité de l'information est toujours perçue de la même manière. Les résultats des questions relatives au rating et au scoring sont moins positifs. Ces éléments déterminant l'octroi et le coût du crédit, il est impératif qu'ils fassent l'objet d'une communication extrêmement efficace. 6 entreprises sur 10 ne savent pas si leur banque leur attribue un rating et 2 entreprises sur 10 pensent ne pas en avoir. 7 entreprises sur 10 ne connaissent pas leur rating et seulement 34,8 % connaissent les critères de rating. Presque 70 % aimeraient recevoir plus d'informations à ce sujet.

Financement des entreprises

La nature du financement de l'entreprise est le dernier thème abordé dans l'enquête. Il ressort que les sources de financement externes les plus utilisées sont respectivement le crédit d'investissement, le crédit de caisse et le straight loan. Cela confirme le rôle de premier plan que jouent les banques en matière de financement externe. Globalement, les entreprises interrogées ont une bonne solvabilité. Le pourcentage moyen de fonds propres par rapport au total du bilan est de 40,63 %. Ce chiffre est en contraste avec les motifs de refus exposés ci-dessus. 42,2 % des répondants indiquent que la part de fonds propres n'a pas changé, 33,5 % qu'elle a augmenté et 24,1 % qu'elle a diminué. 21,5 % des entreprises ont l'intention, à l'avenir, de mettre davantage de bénéfices de côté afin d'augmenter leurs fonds propres. 29,2 % veulent augmenter leurs fonds propres suite à la déduction des intérêts notionnels.

Ces analyses nous permettent de formuler plusieurs recommandations. Pour résoudre les problèmes actuels, il est indispensable que les différents acteurs de la relation de crédit s'investissent davantage dans cette relation. Concrètement, cela signifie que les PME doivent fournir des informations complètes et suffisamment détaillées lorsqu'elles introduisent une demande de crédit et disposer d'un dossier solidement préparé pour les divers entretiens (voir site). Les entrepreneurs doivent discuter avec leurs éventuels conseillers financiers (expert-comptable, fiscaliste...) de leur vision globale de l'entreprise. De son côté, la banque doit impérativement fournir des informations correctes quant à l'analyse d'un dossier de crédit et expliquer le processus de manière transparente. Par ailleurs, la relation de crédit doit être réintégrée à la structure de la banque. Le but est de rétablir une relation équilibrée permettant aux PME d'investir : sans investissement aujourd'hui, pas de croissance demain.

Plus d'informations sur www.cefip.be.

Contact : Jens Van Rysselberghe, économiste

Tél. : 02/210.87.96 – e-mail : jev@cefip-kefik.be

Centre de Connaissances du Financement des PME (www.cefip.be)